

<b>Zeitschrift:</b>	Cahiers d'archéologie romande
<b>Herausgeber:</b>	Bibliothèque Historique Vaudoise
<b>Band:</b>	136 (2012)
<b>Artikel:</b>	Recherches sur l'area publica de la Colonia Iulia Equestris : les basiliques (Nyon, Canton de Vaud)
<b>Autor:</b>	Brunetti, Caroline / Henny, Christophe
<b>Kapitel:</b>	VII: Conclusion et perspectives de recherches
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-835843">https://doi.org/10.5169/seals-835843</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## VII. CONCLUSION ET PERSPECTIVES DE RECHERCHES

### VII.1 Synthèse (fig. 57-58)

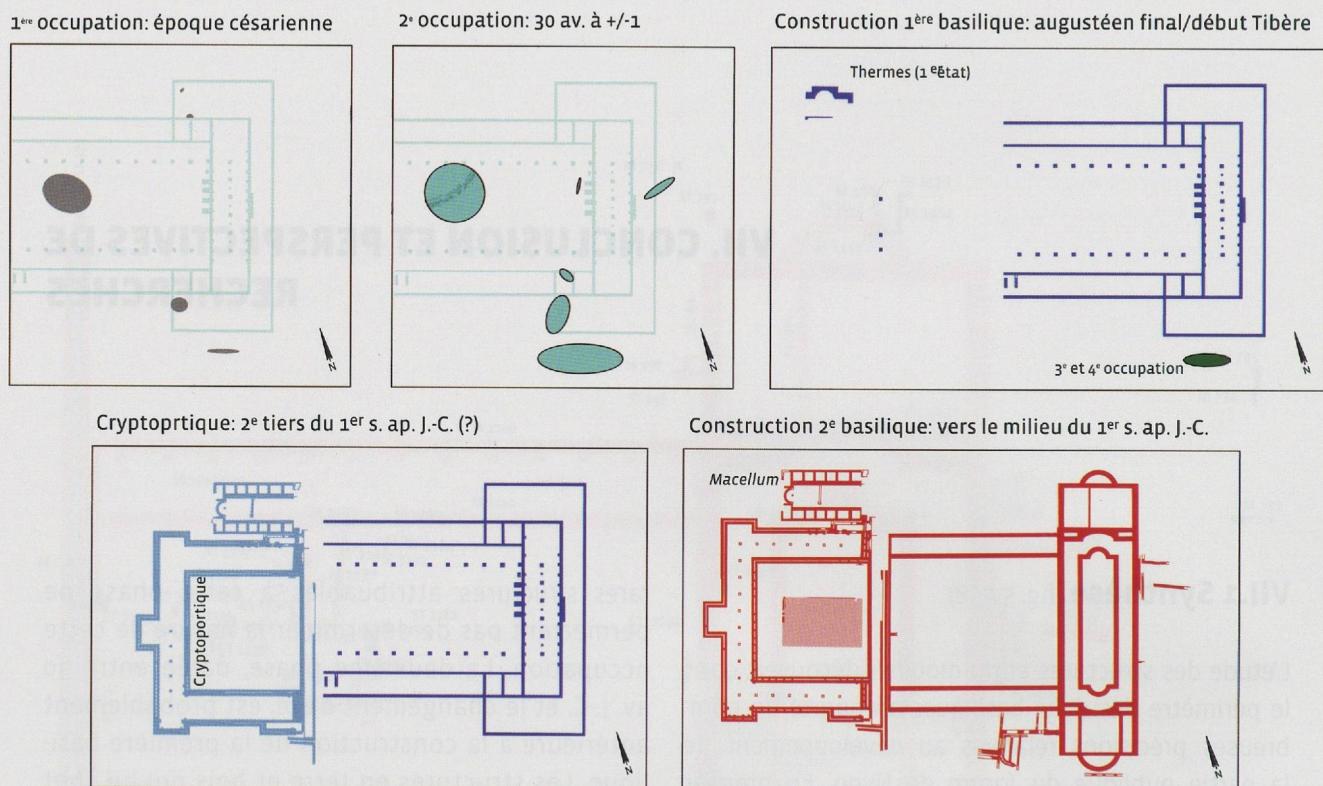
L'étude des structures et du mobilier découvert dans le périmètre des deux basiliques a apporté de nombreuses précisions relatives au développement de la partie publique du *forum* de Nyon. En premier lieu, elle a permis de distinguer pour la première fois une occupation (phase 1) qu'il est possible de corrélérer, d'un point de vue chronologique, à la fondation de la colonie césarienne, datée vers 45/44 av. J.-C. Les fouilles menées dans l'*area sacra* avaient également livré du mobilier précoce, mais celui-ci était mélangé avec de la céramique remontant aux deux dernières décennies avant notre ère<sup>170</sup>. Malheureusement les

rares structures attribuables à cette phase ne permettent pas de déterminer la nature de cette occupation. La deuxième phase, datée entre 30 av. J.-C. et le changement d'ère, est probablement antérieure à la construction de la première basilique. Les structures en terre et bois qui lui sont associées laissent présager l'existence d'un habitat. Toutefois en raison de l'exiguïté des surfaces ouvertes, ces aménagements ne dessinent pas de plan cohérent. En ce qui concerne le centre monumental, on voit se succéder deux plans urbanistiques. Nous ne connaissons que peu de choses du premier *forum*, si ce n'est la basilique à deux nefs construite à la fin du règne d'Auguste, voire au début de celui de Tibère (phase 3). Cet édifice et l'aire publique bordée de boutiques et de por-

<sup>170</sup> Noviodunum III, pp. 102-103.

Secteur <i>area publica</i>	Secteur <i>area sacra</i>	Phases	Datation
1 <sup>ère</sup> occupation	?	Phase 1	60/50 à 30 av.
2 <sup>e</sup> occupation	1 <sup>ère</sup> occupation	Phase 2	30 av. à +/-
Construction 1 <sup>ère</sup> basilique - 3 <sup>e</sup> occupation (habitat) - 4 <sup>e</sup> occupation (habitat)	Construction des thermes	Phase 3	Augustéen final/début Tibère
	Cryptoportique		2 <sup>e</sup> tiers 1 <sup>er</sup> s. ap.
Démolition 1 <sup>ère</sup> basilique		Phase 4	Milieu 1 <sup>er</sup> s. ap. (TPQ: 40 ap.)
Construction 2 <sup>e</sup> basilique	Macellum	Phase 5	TPQ: Claude-Néron

Fig. 57. Tableau récapitulatif des occupations et de leurs datations dans le secteur du forum.



**Fig. 58.** Vignettes présentant sous forme schématique la succession des occupations dans le secteur du forum de Nyon, se référer à la fig. 46.

tiques ne paraissent pas avoir fonctionné, dans un premier temps du moins, avec l'*area sacra*, puisque la construction du cryptoportique de cette dernière est datée de l'époque tibéro-claudienne<sup>171</sup>. En revanche, la mise en œuvre du complexe thermal situé au nord de l'aire sacrée est probablement contemporaine de celle de la première basilique<sup>172</sup>. Ces deux monuments respectent d'ailleurs la même axialité, le réseau orthogonal ayant vraisemblablement été mis en place dès l'origine. En effet, le plan de la première basilique (esplanade incluse) s'insère parfaitement dans le schéma régulateur, défini par les *insulae*<sup>173</sup>, et occupe exactement l'espace de deux îlots. (fig. 59, n°s 5 et 6). On relèvera que la colonie de Nyon présente de nombreuses similitudes avec celle de Lyon<sup>174</sup>. En effet, la capitale des Gaules présentait à l'origine une surface très restreinte, à peu près équivalente à celle de Nyon (15 ha). Bien qu'il soit difficile

de restituer le maillage urbain primitif, étant donné que celui-ci n'a pu être mis en évidence que dans le périmètre du pseudo temple de Cybèle, il devait présenter, à l'image de Nyon des îlots quadrangulaires de 120 pieds de côtés, soit environ 35,50 m, pour Lyon et de 140 pieds, soit 41 m environ, pour Nyon<sup>175</sup> (fig. 60). La colonie de *Lugdunum* fondée par L. Munatius Plancus en 43 av. J.-C. est probablement légèrement plus tardive que celle de Nyon, qui serait, comme sa titulature semble l'indiquer, une fondation césarienne<sup>176</sup>.

Le second programme édilitaire voit l'agrandissement du *forum* avec dans un premier temps des travaux réalisés dans l'*area sacra* dans le courant du deuxième tiers du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère, avec l'érection du cryptoportique en *pi* surmonté d'un portique. À peu près à la même époque, vers le milieu du 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C. environ, on démantèle la première basilique, le cryptoportique de ce monument est remblayé (phase 4) afin d'ériger la

<sup>171</sup> *Noviodunum III*, pp. 24-25.

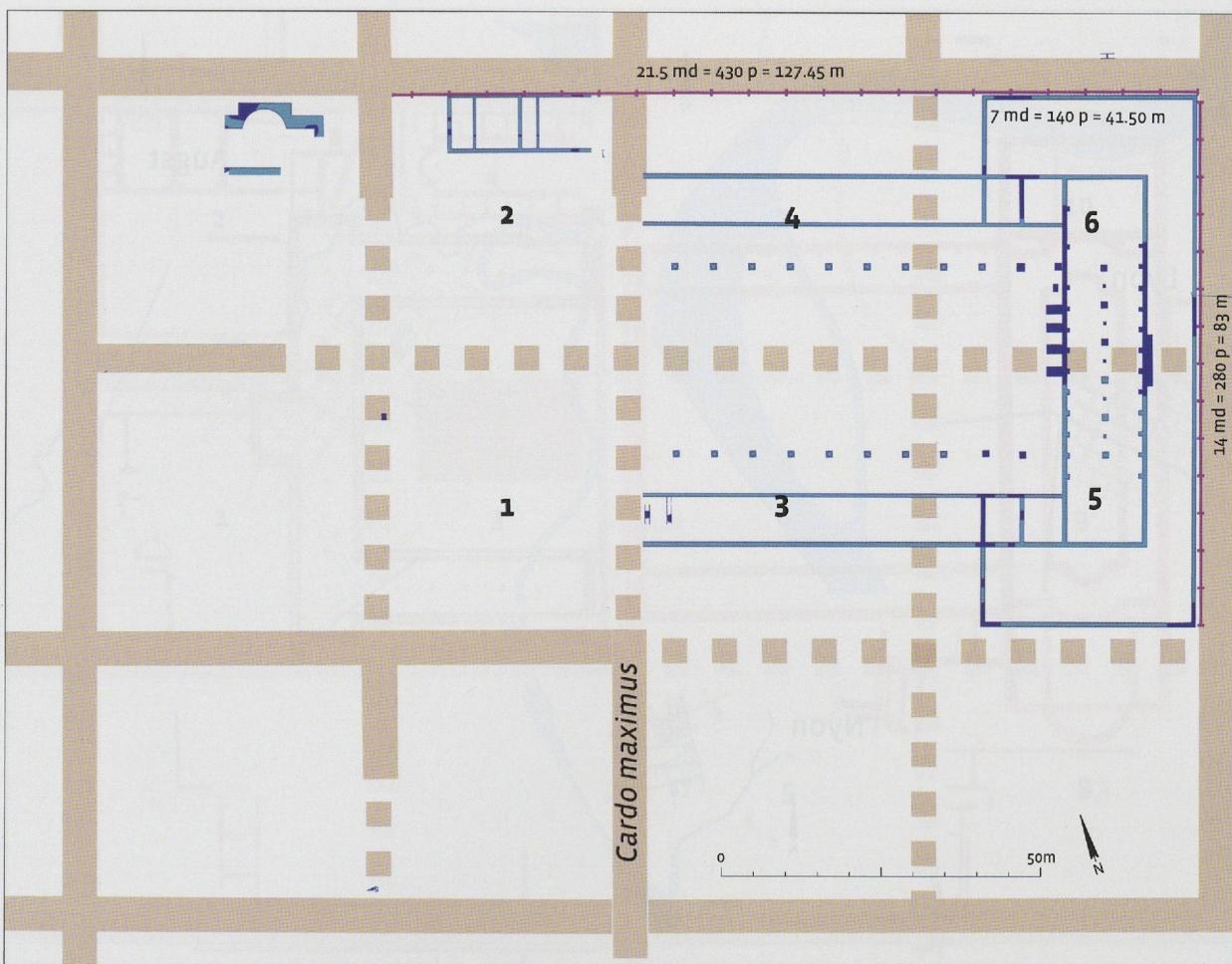
<sup>172</sup> *Noviodunum III*, p. 85.

<sup>173</sup> Le système nyonnais des *insulae* repose en grande partie sur le tracé des canalisations et des portiques.

<sup>174</sup> Voir à ce sujet Desbat 2005, pp. 63-68.

<sup>175</sup> Les îlots de 240 par 120 p comme celui dégagé au niveau du temple du Verbe Incarné pourrait résulter de la réunion de 2 îlots primitifs, lors d'une phase d'urbanisation postérieure, cf. Desbat 2005, p. 67.

<sup>176</sup> Voir *infra* chapitre VII. 2.



**Fig. 59.** Insertion présumée du premier forum dans le schéma régulateur de la ville.

seconde basilique (phase 5); le dallage de l'*area publica* est refait et l'on construit un *macellum*, situé au nord de l'aire sacrée<sup>277</sup>. On relèvera que le plan de la seconde basilique était probablement déjà prévu lors de la construction du cryptoportique, comme en témoigne le fait que ces deux monuments présentent le même axe de symétrie (fig. 61). Le respect de cet équilibre a engendré le fait que le second *forum*, contrairement au premier, ne s'insère plus dans le réseau orthonormé de la ville. On note ainsi un déplacement vers l'ouest de l'axe général des monuments par rapport au premier centre monumental. Si la partie sacrée du second *forum* s'insère exactement dans l'espace défini par quatre *insulae* (fig. 62, n° 1 à 4), il n'en va pas de même pour la partie publique, où la seconde basilique empiète largement à l'ouest sur l'îlot suivant (fig. 62, n° 8). Si l'on suppose que le schéma régulateur a été respecté, on doit alors

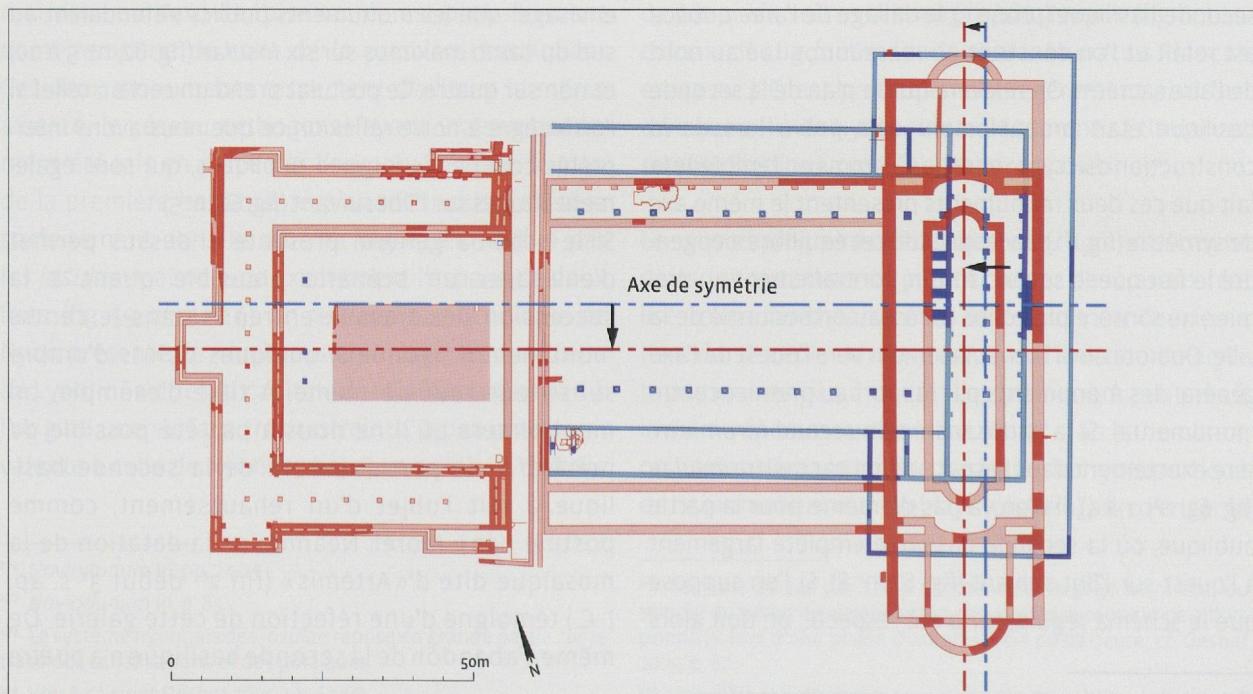
envisager que les monuments publics s'étendaient au sud du *cardo maximus* sur six *insulae* (fig. 62, n° 5 à 10) et non sur quatre. Ce postulat prend un certain relief si l'on intègre à notre réflexion ce que nous avons interprétés comme les latrines publiques, qui sont également situées sur l'îlot suivant (fig. 62, n° 5).

Si le schéma général présenté ci-dessus permet d'envisager un scénario plausible quant à la succession des travaux entrepris dans le centre monumental nyonnais, quelques points d'ombre subsistent tout de même. À titre d'exemple, on mentionnera qu'il ne nous a pas été possible de préciser si le portique nord de la seconde basilique a fait l'objet d'un rehaussement, comme postulé par J. Morel. Néanmoins la datation de la mosaïque dite d'«Artémis» (fin 2<sup>e</sup>- début 3<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) témoigne d'une réfection de cette galerie. De même, l'abandon de la seconde basilique n'a pu être

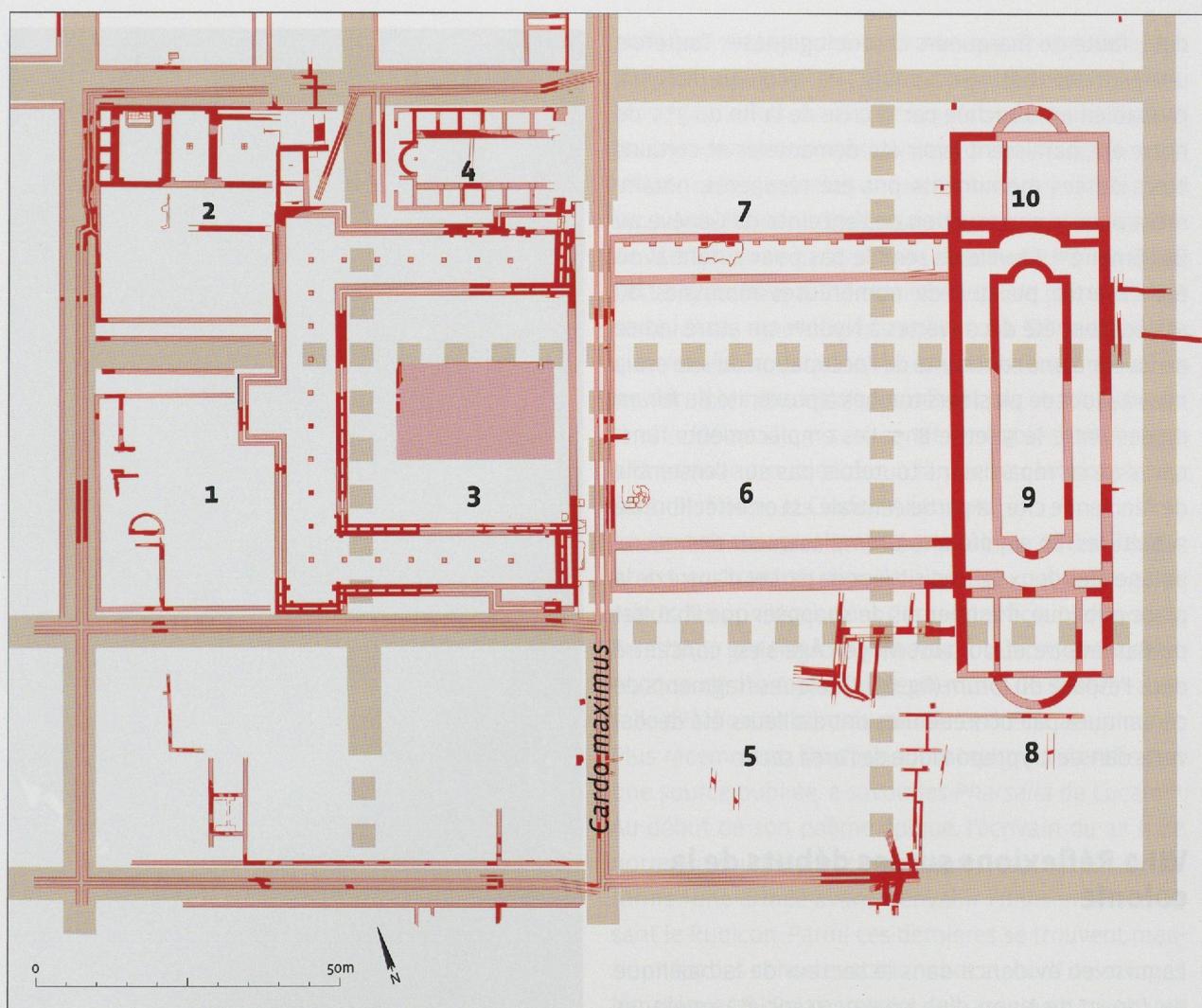
<sup>277</sup> Noviodunum III, p. 58, *terminus post quem*: Claude-Néron.



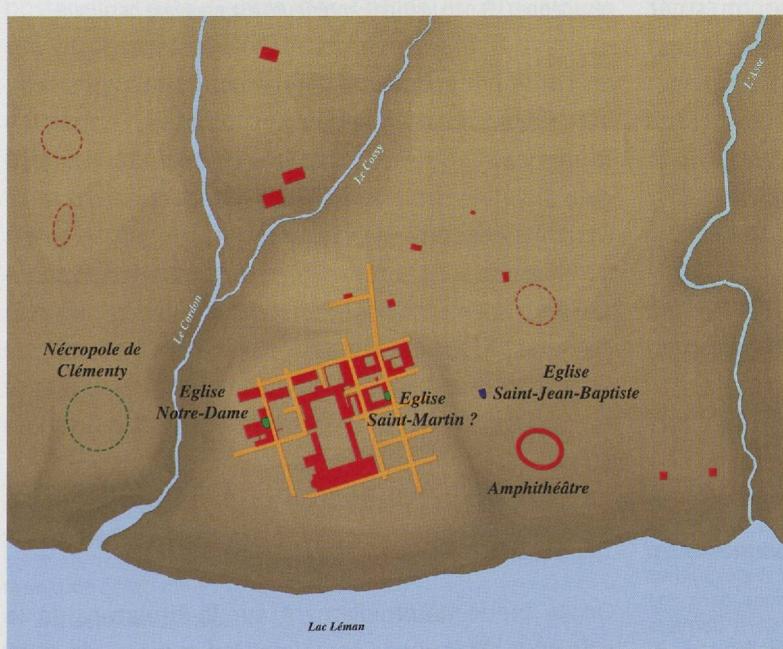
**Fig. 60.** Plans comparés des colonies de Lyon, Augst et Nyon, d'après «Lugdunum, naissance d'une capitale», fig. 51. Dessin: W. Dudan, Infolio.



**Fig. 61.** Déplacement de l'axe de symétrie régissant les deux programmes édilitaires du centre monumental de Nyon.



**Fig. 62.** Insertion présumée du second forum dans le schéma régulateur de la ville.



**Fig. 63.** Situation des vestiges romains tardifs et du haut Moyen Âge découverts à Nyon. D'après Dossiers d'Archéologie 1998, p. 61.

daté, faute de marqueurs chronologiques<sup>178</sup>. Toutefois une partie des bâtiments publics de la colonie de Nyon, probablement touchée par la crise de la fin du 3<sup>e</sup> s. de notre ère, paraissent avoir été démantelés et certains blocs de ces monuments ont été récupérés, notamment pour la construction de l'enceinte de Genève au Bas-Empire<sup>179</sup>. La ville ne semble pas pour autant avoir été désertée puisque de nombreuses monnaies du 4<sup>e</sup> siècle ont été découvertes à Nyon<sup>180</sup>. Un autre indice en faveur d'une continuité de l'occupation du site est la mise au jour de plusieurs tombes à proximité du *forum* datées entre le 5<sup>e</sup> et le 8<sup>e</sup> s. Les emplacements funéraires ne se répartissent toutefois pas sur l'ensemble de l'ancienne cité : la partie centrale est en effet libre de sépultures. En se référant à l'emplacement des nécropoles et des deux églises, situées de part et d'autre de la place publique, il est permis de supposer que l'habitat du Bas-Empire et du haut Moyen Âge s'est concentré dans l'espace du *forum* (fig. 63). Quelques fragments de céramiques paléochrétiennes ont d'ailleurs été découverts dans le cryptoportique de l'*area sacra*.

## VII.2 Réflexions sur les débuts de la colonie

La mise en évidence dans le secteur de la basilique du *forum* de Nyon d'un niveau associé à quelques structures en terre et bois remontant à l'époque césarienne nous permet de revenir sur un sujet maintes fois évoqué, à savoir les débuts de la colonie de Nyon (fig. 64)<sup>181-182</sup>. Il convient en premier lieu d'insis-

<sup>178</sup> La construction de la mosaïque dite «d'Artémis», datée de la fin du 2<sup>e</sup> ou début du 3<sup>e</sup> s. ap. J.-C., nous assure que le *forum* était encore utilisé à cette époque.

<sup>179</sup> Voir à ce sujet Van Berchem 1982, p. 259.

<sup>180</sup> La plupart de ces pièces n'ont malheureusement pas de provenance exacte. Quelques-unes proviennent toutefois du secteur de l'amphithéâtre (étude en cours). Pour la continuité de l'occupation du site de Nyon cf. *Noviodunum III*, p. 113; Dossiers d'archéologie 1998, p. 37 et pp. 58-67.

<sup>181</sup> Nous tenons à remercier chaleureusement Mmes R. Frei-Stolba et S. Martin-Kilcher pour la relecture de ce chapitre et les conseils avisés qu'elles nous ont prodigué.

<sup>182</sup> Pour la rédaction de ce chapitre, nous nous sommes essentiellement basée sur l'importante étude de R. Frei-Stolba publiée en 1976, reprise et mise à jour en 1999, ainsi que sur la brève, mais très documentée introduction historique de Ph. Bridel publiée en 1994. F. Rossi a également traité cette problématique, dans une optique plus archéologique, voir Rossi 1995 et 1998. Cette dernière contribution est parue dans les Dossiers d'Archéologie 1998.



**Fig. 64.** Les vestiges ténus des occupations remontant à la période césarienne (1<sup>ère</sup> occupation), antérieurs à la première basilique.

ter sur le fait qu'aucune source antique ne précise la date de la fondation de la ville, ni même ne l'évoque. Toutes les hypothèses relatives à cette datation, à l'origine des colons ou aux raisons qui auraient conduit César à créer cette colonie ne sont que des interprétations basées sur des renseignements indirects, comme son emplacement géographique, sa titulature ou sur le cadre historique qui prévalait au moment où l'on place cette fondation.

## La date de la fondation de la ville : les sources historiques et épigraphiques

On se fonde habituellement sur la titulature de la ville pour attribuer à César (*Iulia*) la fondation de cette



**Fig. 65.** Copie d'une statue de Jules César située à l'entrée du Musée romain de Nyon. Photo: A. Moccia, MRN.

colonie de droit romain (*Colonia*), vraisemblablement entre 50 et 44 av. J.-C. (fig. 65). Celui-ci y aurait installé des vétérans des détachements de cavalerie de ses légions (*Equestris*). Si la paternité césarienne n'a soulevé que peu d'objections<sup>183</sup>, la date de cet établissement n'a guère fait l'unanimité au sein des chercheurs. De manière générale, on s'accorde à la considérer comme postérieure à la Guerre des Gaules et, à quelques exceptions près, comme antérieure à la mort du général romain. Les années 50/49, 45/44 et même 32 av. J.-C. ont tour à tour été évoquées. La première proposition émane de D. van Berchem qui se base sur la magistrature de préfet à la répression du brigandage (*praefectus arcendis latrociniis*)<sup>184</sup>. Cette charge insolite est attestée à Nyon par deux inscriptions<sup>185</sup>, qu'il date respectivement du 1<sup>er</sup> s. et de la fin du 2<sup>e</sup>- début 3<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Or, comme la structure administrative d'une colonie romaine est fixée dès sa fondation, cette mission de répression trahirait de manière indirecte la situation

politique contemporaine. Si l'on suit D. van Berchem dans ses explications relatives aux diverses possibilités de traduction du mot *latro*, on conclura avec lui que les *latrones* mentionnés dans cette titulature faisaient référence aux Helvètes et que la tâche des vétérans de la colonie était de protéger la province romaine voisine de Narbonnaise contre leurs éventuelles incursions. Cette hypothèse a été remise en cause par la découverte d'une nouvelle inscription en Seine-Maritime qui modifia la datation de ce «ministère», qui selon les dernières études n'apparaîtrait pas avant la fin du 2<sup>e</sup> et le début du 3<sup>e</sup> s. et serait probablement à relier à la période troublée due à la guerre civile opposant Septime-Sévère et Clodius Albinus<sup>186</sup>.

La date de 45/44 av. J.-C., retenue par R. Frei-Stolba, prend en considération la situation politique générale et les priviléges dont César bénéficiait à l'époque. En effet, le général romain ne disposait pas avant cette époque de l'autorité lui permettant de prendre une telle décision au nom du peuple et du Sénat romain<sup>187</sup>. Plus récemment, l'historienne a intégré à sa réflexion une source oubliée, à savoir les *Pharsalia* de Lucain<sup>188</sup>. Au début de son poème épique, l'écrivain du 1<sup>er</sup> s. de notre ère énumère les troupes que César réunit afin de former une armée avant d'envahir l'Italie en franchissant le Rubicon. Parmi ces dernières se trouvent mentionnées des cohortes stationnant au bord des rivages lémaniques<sup>189</sup>. En reprenant les arguments précités – l'*auctoritas* de César et le texte de Lucain –, R. Frei-Stolba propose de concilier les différentes datations: le site aurait été occupé une première fois vers 50 av. J.-C. par un camp, puis, à nouveau, lors de la déduction de la colonie vers 45/44 av. J.-C.

## L'origine des colons

Comme mentionné en introduction, aucune source ne nous renseigne sur l'origine des vétérans de la colonie et l'essentiel de cette question s'est toujours articulé autour de l'épithète *Equestris* de sa courte titulature.

<sup>183</sup> Le qualificatif *Iulia* pourrait également se rattacher à Octavien, voir Frei-Stolba 1999, p. 32 et la bibliographie s'y rapportant note 13. Toutefois, la majeure partie des historiens s'en tient à une fondation césarienne.

<sup>184</sup> Van Berchem 1982, pp. 47-53.

<sup>185</sup> CIL, XIII, 5010 et Mottas 1978.

<sup>186</sup> La question de cette magistrature et sa terminologie exacte sont présentées dans Frei-Stolba 1999, pp. 45-49.

<sup>187</sup> Frei-Stolba, pp. 439-462.

<sup>188</sup> Frei-Stolba 1999, pp. 32-34.

<sup>189</sup> Lucain, *Bell. Civ.*, 1, 392.

Ce qualificatif nous renvoie à une déduction de vétérans issus de la cavalerie. On relèvera en premier lieu que l'armée romaine, au début du proconsulat de César et pendant une partie de la Guerre des Gaules au moins, était dépourvue de troupes montées et que les cavaliers dont elle disposait étaient fournis par ses alliés, Germains ou Gaulois<sup>190</sup>.

Plusieurs chercheurs, dont Ch. Goudineau, ont supposé que cet adjectif faisait référence à la *legio X Equestris*, soit la légion préférée de César<sup>191</sup>. Ils basent leur raisonnement sur un passage du général romain (B. G., I, 42), qui relate sa rencontre avec Arioviste à cheval, selon les exigences de ce dernier. Or, comme le proconsul ne voulait pas remettre sa vie entre les mains de cavaliers gaulois, il donna leurs montures aux légionnaires de sa dixième légion, en qui il avait la plus grande confiance. César conclut ce passage en relatant la remarque d'un soldat: «César a fait plus qu'il n'avait promis: il avait promis qu'il les emploierait comme gardes du corps, et il faisait d'eux des chevaliers». Pour Ch. Goudineau, il est très probable que le surnom *Equestris* se rattache à cette légion et que c'est en faveur de ces vétérans que fut fondée la colonie de Nyon. Toutefois, bien que cette hypothèse soit tentante, il convient de rester prudent et, comme le souligne à juste titre R. Frei-Stolba, l'association entre l'épithète d'une colonie et le surnom d'une légion est un cas de figure qui n'a jamais été mis en évidence, par manque de sources de cette époque<sup>192</sup>. De plus, des vétérans de cette légion sont clairement attestés dans les colonies de Narbonne (*Colonia Iulia Paterna Narbo Martius Decumanorum*) et de Patras (14 av. J.-C., *Colonia Aroe Patrensis*<sup>193</sup>).

D. van Berchem demeure également très sceptique face à ce rapprochement et revient à la thèse que proposait K. Kraft en 1957 déjà, qui consistait à voir dans les vétérans de la colonie de Nyon des cavaliers recrutés non parmi les auxiliaires gaulois ou germains de César, mais des détachements montés de ses légions<sup>194</sup>. Il postule de plus que le général a également inclus des indigènes dans sa ville et ce dès

l'origine. Il les aurait choisi parmi les Allobroges de la région de Genève afin de les rallier à la cause de Rome<sup>195</sup>.

### Noviodunum

Au côté du nom officiel de la colonie, la ville est également mentionnée sous l'appellation gallo-romaine de *Noviodunum*, qui signifie étymologiquement «nouvelle ville». Cette dénomination, bien qu'attestée très tardivement dans la *Notitia Galliarum* (5<sup>e</sup> s.) et dans la *Vie des Pères du Jura* (6<sup>e</sup> s.), remonte très probablement au début de la colonie, puisque c'est uniquement à cette époque qu'elle était porteuse de sens<sup>196</sup>. Pendant longtemps, les chercheurs ont logiquement assimilé ce nom à celui d'un établissement gaulois, qui aurait précédé la déduction césarienne. Puis, faute d'indice pouvant être mis en relation avec cette occupation antérieure, d'autres pistes de recherche ont été envisagées. F. Rossi propose une hypothèse originale en faisant de Nyon la ville nouvelle du vieil *oppidum* gaulois de Genève<sup>197</sup>. Son argumentation part du constat qu'il n'existe pas de trace d'un village antérieur à la colonie, mais que le nom indigène est tout de même significatif d'une occupation préromaine. Il propose de la rechercher à 20 km de là, sur le site du bout du lac, occupé de longue date. Bien que l'état des recherches ait progressé depuis la rédaction de cet article, les vestiges relatifs à un *oppidum* ou à un quelconque habitat antérieur font toujours défaut et les plus anciennes occupations remontent à l'époque césarienne<sup>198</sup>.

Il est également possible que cette appellation soit simplement la réaction de la population environnante face à la monumentale architecture de la colonie, avec son *forum*, ses thermes publics et son *macellum*. Selon cette hypothèse, le nom indigène de la ville mettrait en évidence les aspects novateurs de son urbanisme, sans pour autant s'en référer à une agglomération antérieure.

<sup>190</sup> Goudineau 1990, p. 23; Le Bohec in Reddé 1996, p. 27.

<sup>191</sup> Goudineau 1990, p. 235; Best 1971, p. 3.

<sup>192</sup> Voir à ce sujet Frei-Stolba 1999, p. 34; Bridel 1994, p. 139 et Frei-Stolba 1978-1979, pp. 53-55. En ce qui concerne les légions se référer également à Keppie 1998 et 2000.

<sup>193</sup> Frei-Stolba 1999, p. 35, note 27 et Van Berchem 1982, p. 52.

<sup>194</sup> K. Kraft 1957, pp. 96 et ss.

<sup>195</sup> Van Berchem 1982, p. 52.

<sup>196</sup> Frei-Stolba 1999, p. 37.

<sup>197</sup> Rossi 1998, pp. 11-13.

<sup>198</sup> Voir chapitre II.2.

## Les raisons de la déduction de la colonie de Nyon et l'occupation romaine en territoire helvète

On a longtemps attribué à César la paternité d'un plan complexe visant à maintenir la paix dans la Gaule nouvellement conquise, qui était encore sujette à quelques soulèvements. Ce vaste dessein, initié par César lui-même et poursuivi par le gouverneur de la Gaule L. Munatius Plancus, aurait passé par la mise en place d'une délimitation nord-sud reliant le Rhône au Rhin, dont les composantes majeures étaient les colonies de Lyon, Nyon et Augst<sup>199</sup>. Toutefois, plusieurs historiens ont reproché à cette vision de refléter la situation qui prévalait à l'époque d'Auguste, où l'offensive contre la Germanie était en cours et où Lyon, en raison de la mise en place du réseau viaire d'Agrippa, occupait une situation centrale. Dans les dernières décennies du 20<sup>e</sup> s. on s'accordait à replacer chacune de ces déductions dans un contexte qui lui est propre. Dans le cas de Nyon, l'hypothèse retenue était celle de K. Kraft. L'historien lie cette fondation à la situation géographique de la ville et indirectement au comportement des Helvètes lors de la Guerre des Gaules<sup>200</sup>. Le site de Nyon aurait été choisi parce qu'il se trouve entre le lac et le Jura, soit dans un couloir facile à surveiller. Dans cette optique, l'établissement de vétérans visait à empêcher la population du Plateau de réitérer l'épisode de 58 av. J.-C. et de mettre ainsi en danger la province romaine de Narbonnaise. Les récentes découvertes archéologiques ont amené les historiens à revoir leurs hypothèses au sujet de la mainmise de Rome sur le territoire suisse<sup>201</sup>, qui ne paraît pas s'être limitée à la fondation de la colonie de Nyon, mais à l'image de ce que l'on observe dans d'autres régions de la Gaule<sup>202</sup>, une occupation militaire du territoire s'en est proba-

blement suivie. Prenons l'exemple de Sermuz, où le faciès monétaire très particulier du site nous a entraînée à postuler la présence d'un détachement d'auxiliaires romains durant la seconde moitié du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., voire dans le troisième quart de ce siècle<sup>203</sup>. Le cas de cet « oppidum » est relativement complexe, car il s'agit de l'unique site de hauteur jamais répertorié sur le territoire des Helvètes à avoir été retranché par un rempart de type *murus gallicus*<sup>204</sup>. La question est de savoir si le site fut occupé dans un premier temps par des indigènes, puis par des troupes romaines ou s'il s'agit d'un établissement militaire romain dès l'origine. Cette dernière hypothèse n'est pas sans conséquence, car elle nous obligera à envisager l'adoption par l'armée romaine d'une architecture typiquement gauloise, à savoir le *murus gallicus*, dont César reconnaît la valeur par ailleurs (B. G. VII, 23). Pour l'heure, il n'est pas possible de donner une réponse univoque, étant donné que seul le rempart a été fouillé et que la majorité du mobilier provient de prospections de surface; seules des fouilles menées dans l'espace retranché seront à même de résoudre cette question de première importance pour la problématique des débuts de l'intégration du Plateau suisse dans l'Empire romain. Une occupation militaire, probablement contemporaine de celle de Sermuz est également envisageable sur d'autres sites helvètes et rauriques, notamment à Bâle-Münsterhügel et au Mont Terri, ainsi au col des Etroits<sup>205</sup>. Sur ce dernier gisement, plusieurs objets, dont une sardine de tente, témoignent d'une présence militaire et

<sup>199</sup> Poux 2005, pp. 11-12; Frei-Stolba 1999, p. 35 et Van Berchem 1982, pp. 51-52 présentent cette théorie en la critiquant.

<sup>200</sup> Kraft 1957, pp. 81-107, voir aussi à ce sujet Van Berchem 1982, pp. 50-52.

<sup>201</sup> Voir en dernier lieu Frei-Stolba 2004 et Martin-Kilcher 2011.

<sup>202</sup> Les acquis de ces dernières années, essentiellement archéologiques, mettent en évidence une présence militaire romaine disséminée sur l'ensemble de la Gaule au lendemain de la guerre. Celle-ci ne se cantonne pas à des sites majeurs nouvellement créés, comme les colonies, mais se retrouve également sur des gisements de moins d'importance, notamment dans de petits fortins ou même sur des *oppida*, tel le Titelberg, la Chaussée-Tirancourt, etc. Voir à ce sujet Poux 2005, pp. 13-15 et Fichtl 2000, pp. 151-155.

<sup>203</sup> Brunetti *et al.* 2007, pp. 566-581.

<sup>204</sup> Le rempart de Sermuz présente quelques particularités par rapport aux autres fortifications de ce type, notamment le fait d'avoir été érigé sur une butte et d'être muni de deux parements en pierres sèches au lieu d'une rampe arrière, voir à ce propos Curdy *in* Brunetti *et al.* 2007, pp. 542-562.

<sup>205</sup> Pour Bâle voir en dernier lieu Martin-Kilcher 2005, pp. 53-55 *contra* Poux 2005, pp. 15-18. Leurs avis divergent sur deux points fondamentaux: le lieu et la date de la première fondation d'Augst. S. Martin-Kilcher situe en 44 av. J.-C. la fondation de la colonie sur le Münsterhügel par L. Munatius Plancus, alors que M. Poux l'attribue également à ce dernier, mais bien plus tard, soit à l'époque augustéenne, ce qui correspond aux plus anciens vestiges découverts sur le site d'*Augusta Raurica*. Pour le site du Mont Terri se référer à Schwarz 1992, p. 232. Le col des Etroits, a fait l'objet de prospections et d'investigations restreintes, voir à ce propos Demierre 2009, repris par Martin-Kilcher 2011, Abb. 14.

peut-être même d'un lieu de bataille, que les fouilleurs situent vers 40-20 av. J.-C.

Bien que pour l'heure la datation de ces sites soit encore trop imprécise, il apparaît tout de même que les dernières découvertes vont dans le sens du postulat que nous avions émis il y a quelques années, à savoir que le territoire helvète était sous emprise romaine avant la date usuellement reconnue de l'intégration du Plateau suisse à

l'Empire (15 av. J.-C.)<sup>206</sup>. Force est de reconnaître que de nombreuses questions demeurent encore en suspens. En premier lieu, la fondation de la colonie de Nyon, pour autant qu'elle remonte à l'époque de César, est-elle contemporaine de l'occupation du territoire par l'armée romaine ou cette dernière

<sup>206</sup> Brunetti et al. 2007, p. 621. Voir à ce sujet Frei-Stolba 2004, Stockli 2010 et Martin-Kilcher 2011.

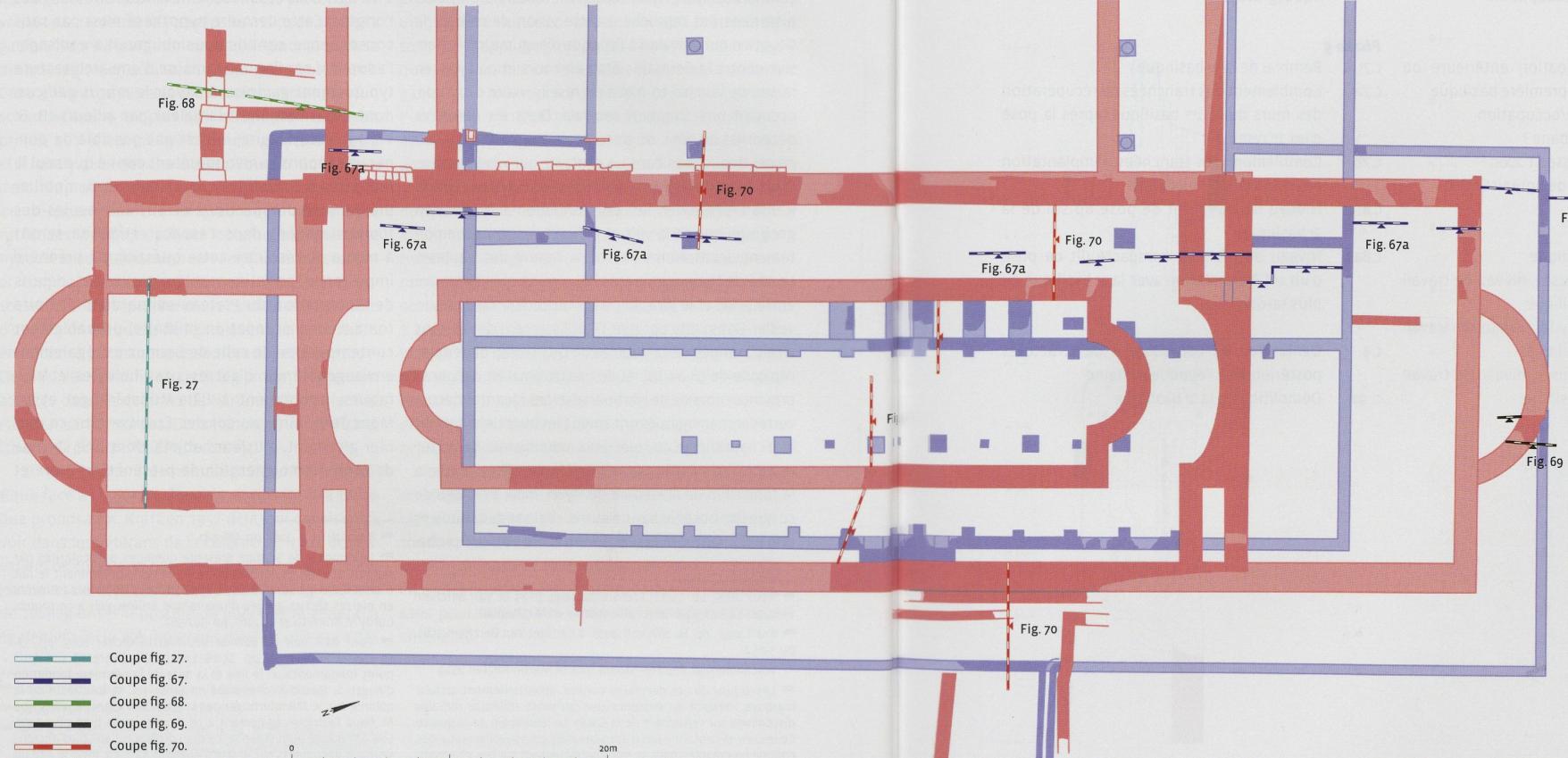


Fig. 66. Basiliques de Nyon. Situation des coupes stratigraphiques.

## VII. CONCLUSION ET PERSPECTIVES DE RECHERCHES

n'est-elle pas davantage la conséquence, à l'époque octavienne, de soulèvements indigènes dans les régions périphériques de la Gaule, notamment en bordure du Rhin<sup>207</sup>? Si les investigations à venir confirment nos hypothèses, il conviendra alors d'envisager que la date d'intégration du Plateau suisse à l'Empire romain pourrait être antérieure de quelques décennies à celle qui est généralement retenue. On rappellera dans ce sens qu'il n'est pas fait mention des Helvètes sur le trophée

<sup>207</sup> Fichtl 2000, pp. 151-152.

de La Turbie, alors qu'on y trouve énumérés les peuples vaincus entre 25 et 13 av. J.-C.<sup>208</sup>

<sup>208</sup> On explique généralement cette absence par le fait que cette intégration se serait faite pacifiquement, cf. Frei-Stolba 1999, pp. 31-32. Or, comme le relève M. Tarpin, il n'est pas assuré que les troupes impériales aient combattu tous les peuples mentionnés. D'ailleurs les campagnes alpines ne furent suivies d'aucun triomphe ni ovation, contrairement à celles de Pannonie, ce qui pourrait démontrer qu'elles furent moins ardues, cf. Tarpin et al. 2000, p. 128, note 54. Au sujet des peuples mentionnés sur le trophée de La Turbie se référer à Van Berchem 1982, pp. 92-95; Tarpin et al. 2000, pp. 128-129. Il est également possible que les Helvètes ne soient pas cités, car contrairement aux autres peuples, ils n'appartiennent pas au domaine alpin.

## Description des coupes stratigraphiques

### fig. 67 à 70.

c.1 Sables et graviers naturels

c.4d Niveau de travail dans l'esplanade  
c.4e Comblement de l'aire de gâchage ST 2001  
c.5 Niveau de circulation/occupation 1<sup>ère</sup> basilique

#### **Phase 1**

c.1 1<sup>ère</sup> occupation

c.1a Limon argileux très oxydé, sommet du terrain naturel

c.1b Sommet de la c.1a, contaminée par la c.2

#### **Phase 4**

c.6 Démolition de la 1<sup>ère</sup> basilique (remblai utilisé pour la 2<sup>e</sup> basilique)  
c.6a Récupération de la base ST 2002  
c.6b Comblement du cryptoportique de la 1<sup>ère</sup> basilique (gravats)

#### **Phase 2**

c.2 Limon organique: 2<sup>e</sup> occupation

#### **3<sup>e</sup> occupation/4<sup>e</sup> occupation**

c.3 Remblai d'une occupation antérieure ou contemporaine de la première basilique

#### **Phase 5**

c.7 Remblai de la 2<sup>e</sup> basilique  
c.7a Comblement des tranchées de récupération des murs de la 1<sup>ère</sup> basilique (après la pose d'un 1<sup>er</sup> remblai)  
c.7b Comblement des tranchées d'implantation des murs de la 2<sup>e</sup> basilique  
c.8 Niveau de travail/lit de pose du sol de la 2<sup>e</sup> basilique  
c.8a Niveau de molasse compacté (lit de pose d'un sol ?) en relation avec la 2<sup>e</sup> basilique ou plus tardif.  
c.9 Démolition ou comblement de structures postérieures à l'époque romaine  
c.9a Démolition de la 2<sup>e</sup> basilique

c.3a Niveau de circulation/occupation

c.3b Charbons, fond de cabane ?

c.3c Comblement de la fosse ST 2000

c.3d Comblement du trou de poteau ST 680

#### **Phase 3**

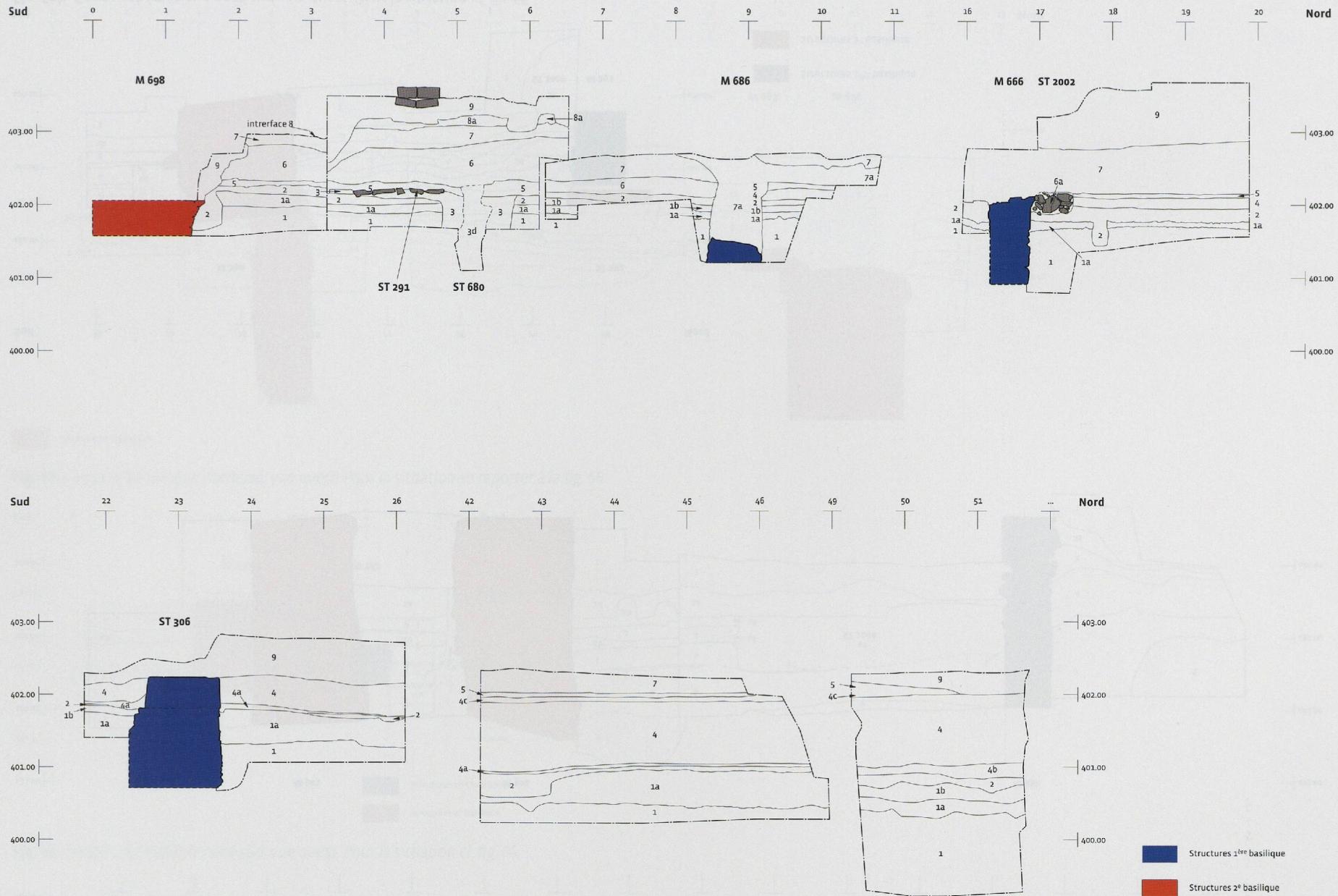
c.4 Remblai de la 1<sup>ère</sup> basilique

c.4a Couche de molasse fusée, niveau de travail inférieur de la 1<sup>ère</sup> basilique

c.4b Couche de limon oxydé, niveau de travail inférieur de la 1<sup>ère</sup> basilique

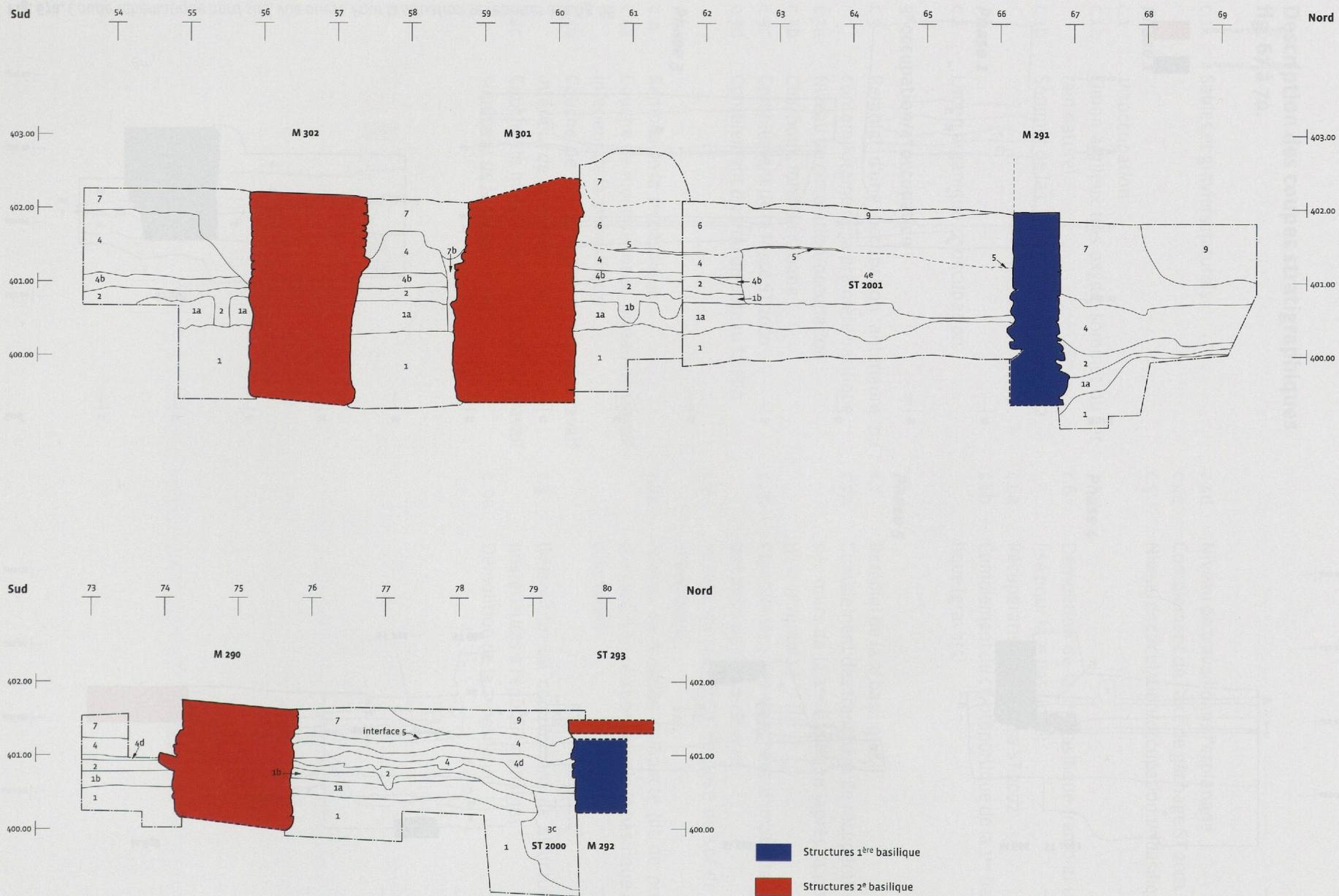
c.4c Couche de molasse fusée, niveau de travail supérieur de la 1<sup>ère</sup> basilique

VII. CONCLUSION ET PERSPECTIVES DE RECHERCHES

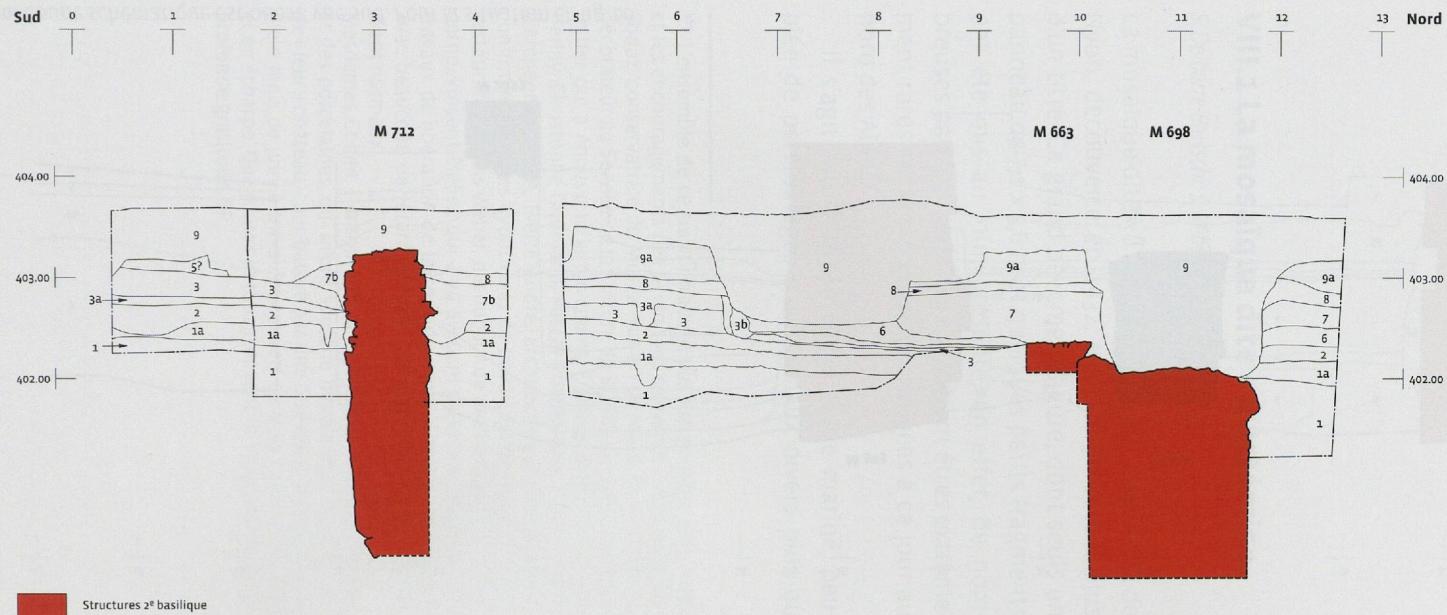


**Fig. 67a.** Coupe schématique nord-sud, vue ouest. Pour la situation se reporter à la fig. 66.

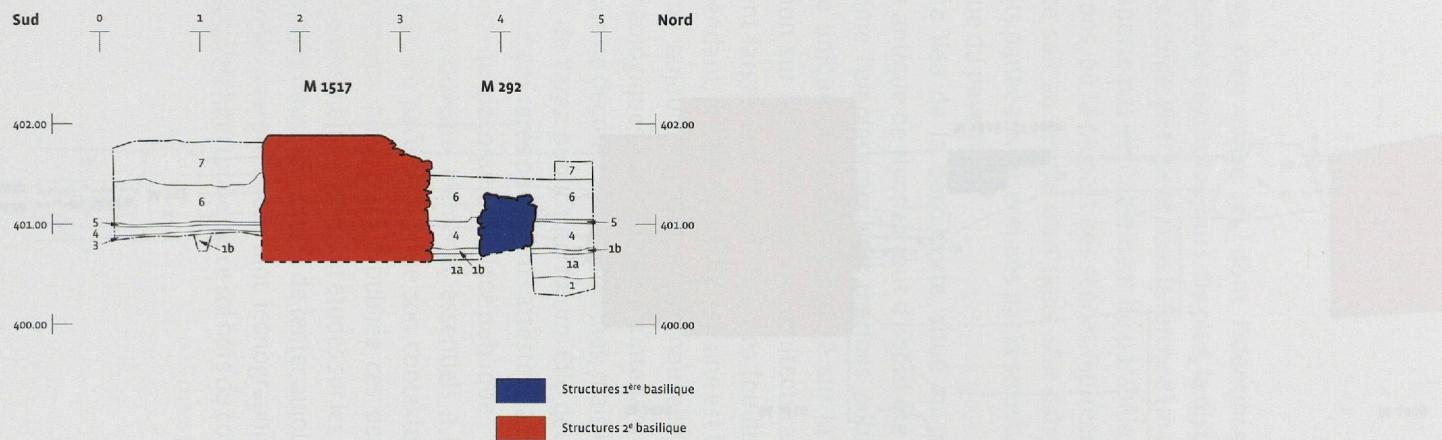
84



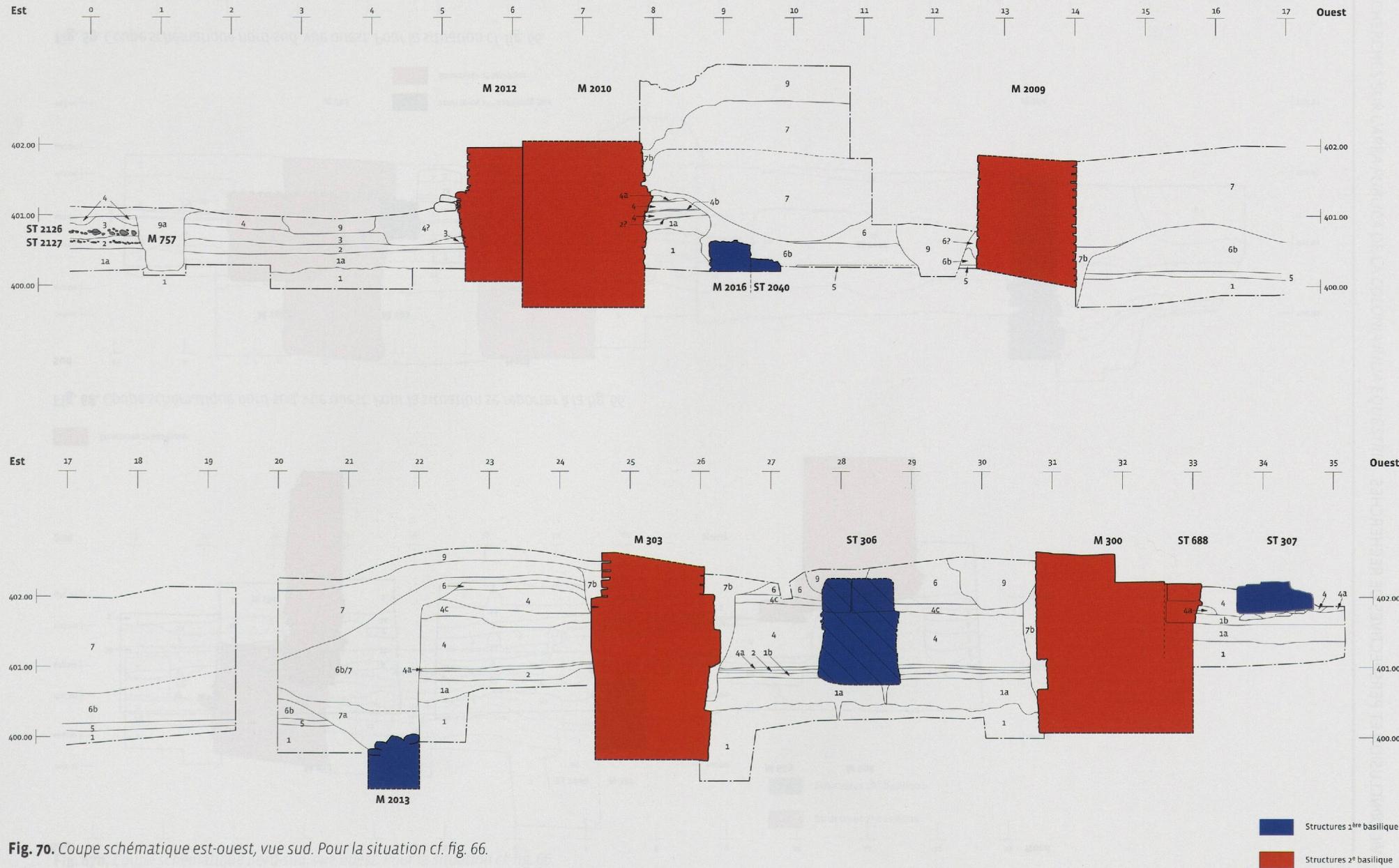
**Fig. 67b.** Coupe schématique nord-sud, vue ouest. Pour la situation cf. fig. 66.



**Fig. 68.** Coupe schématique nord-sud, vue ouest. Pour la situation se reporter à la fig. 66.



**Fig. 69.** Coupe schématique nord-sud, vue ouest. Pour la situation cf. fig. 66.



**Fig. 70.** Coupe schématique est-ouest, vue sud. Pour la situation cf. fig. 66.